



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

Communiqué de presse

Le 1^{er} décembre 2017

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

Le Conseil d'administration, composé des Conseillers départementaux des deux assemblées, a débattu, vendredi 1^{er} décembre à l'Hôtel du Département à Nanterre, des orientations budgétaires de l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, présidé par Patrick Devedjian.

Le budget 2018 est principalement composé de 3 postes :

- **L'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental : 13 M€ sont prévus sur la section de fonctionnement** (correspondant au cumul des dépenses en année pleine des deux Départements). Le programme d'entretien et d'exploitation des réseaux routiers départementaux regroupe l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien et à l'exploitation des **1 900 km de routes départementales** des deux départements.

- **L'archéologie préventive : 400 000 € en dépenses et 320 000 € de recettes propres sont prévus.** En 2017, le service interdépartemental a mené 11 opérations sur le territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine. L'opération de fouilles préventives menée à Poissy a généré des recettes permettant de contenir un budget équivalent aux budgets cumulés des deux Départements. Le service interdépartemental réalisera notamment, en 2018, 7 diagnostics et une fouille préventive. Il poursuivra également des missions de recherche scientifique, d'inventaire, de gestion-conservation des collections et de valorisation du patrimoine archéologique. Il continuera d'assurer un rôle de conseil auprès des aménageurs publics et privés contribuant ainsi à concilier la protection du patrimoine et l'aménagement du territoire.

- **L'adoption : 75 000 €** sont prévus. Avec un bassin de 3 millions d'habitants, le service interdépartemental est devenu le plus important de France et pourra ainsi se faire l'écho des besoins du public auprès des instances nationales et internationales, avec un poids certain.

Au-delà de ces 3 postes, les Départements et l'EPI ont approuvé le principe de 12 conventions de groupement de commandes pour la passation et l'exécution de 10 marchés : 9 concernent l'entretien et l'exploitation des réseaux routiers départementaux, 2 les ressources humaines et 1 la communication. Cette démarche de rapprochement et de coopération dans le domaine de la commande publique va se poursuivre et se généraliser en 2018 dans la perspective de réaliser des économies d'échelle significatives.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

2018 sera la première année complète de fonctionnement de tous les services de l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine. Les crédits de fonctionnement devraient avoisiner les 15,8 M€ (uniquement par des transferts de crédits des budgets départementaux). Depuis sa création en février 2016 et la mise en place progressive des services, l'Établissement public interdépartemental démontre au quotidien la pertinence du rapprochement des deux Départements en améliorant sans cesse la qualité du service rendu à l'usager et en générant des économies de fonctionnement. Son fonctionnement opérationnel se poursuit sans dépense, ni administration supplémentaire, en mutualisant les moyens et les ressources.

A l'occasion du conseil d'administration, les élus ont également adopté le *Rapport annuel 2017 des représentants du conseil d'administration de l'Établissement public interdépartemental siégeant au conseil d'administration de Citallios pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.*

L'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine

Impulsée par Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, la création de l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine a été approuvée par les élus départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, le 5 février 2016.

Patrick Devedjian en assure la présidence et Pierre Bédier la vice-présidence. Le bureau est également composé de 3 conseillères et 3 conseillers de chaque Département.

L'EPI conduit et, le cas échéant, finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les domaines de compétence dévolus aux départements. Les 3 politiques publiques d'intérêt interdépartemental déjà transférées à l'Établissement sont : l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, l'adoption et l'archéologie préventive.

www.epi78-92.fr

Contacts presse

Département des Hauts-de-Seine

Grégoire LÉBOUC

tél. : 01 47 29 32 32

courriel : glebouc@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines

Cyril MORTEVEILLE

tél. : 01 39 07 72 11

courriel : cmorteveille@yvelines.fr

www.yvelines.fr